

Département
de
SEINE-ET-MARNE

Arrondissement
de
PROVINS

Canton
de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

Réf. : ARR25.69

ARRÊTÉ DU MAIRE

Fermeture Temporaire Établissement Scolaire Canicule

Le Maire de Bernay-Vilbert ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation nationale,

Vu le code de la santé publique,

Vu la note d'information du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Santé invitant les Maires à prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des élèves et du personnel,

Vu le placement par Météo France du département de Seine-et-Marne en vigilance météorologique rouge « alerte canicule extrême » à compter du 1^{er} juillet 2025,

Considérant que l'école du Pont de la Planche sise 32 avenue du Général LECLERC à Bernay-Vilbert n'est pas équipée de système de climatisation rendant les conditions d'accueil des élèves et du personnel particulièrement pénibles et potentiellement dangereuses pour leur santé,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité et la santé des élèves et du personnel pendant cette période de fortes chaleurs,

ARRETE

Article 1 :

L'école du Pont de la Planche sise 32 avenue du Général LECLERC à Bernay-Vilbert sera exceptionnellement fermée le mardi 1^{er} juillet 2025 en raison d'un épisode de canicule.

Article 2 :

La réouverture de l'établissement scolaire aura lieu jeudi 3 juillet 2025 aux horaires habituels.

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et à l'entrée de l'école.

Article 4 :

Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 5 :

Transmis :

- Monsieur le Président des Ecoles de Bernay-Vilbert et Courtomer
- Madame la directrice de l'école du Pont de la Planche
- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
- Madame la maire de Courtomer

Fait à Bernay-Vilbert, le 30 juin 2025



Sandrine RENÉ,
Maire de Bernay-Vilbert